



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice : 29*

*Présents : 23*

*Absents représentés : 5*

*Absent non représenté : 1*

*Ne prennent pas part au vote : /*

*Votants : 28*

*Date de convocation : 5 décembre 2023*

*Date d'affichage de la convocation : 5 décembre 2023*

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 12 décembre 2023

#### Délibération n° DEL.2023-12-122

#### **Tarifs des services municipaux 2024**

Le 12 décembre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présents** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absents ayant donné un pouvoir** : CATON Samuel à LECLERC Stéphanie. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. MANIVERT Sonia à MONDON Josiane.

**Absent non représenté** : MEGHERBI Djamel.

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : PRUDENT Didier.

**Rapporteur** : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,  
Considérant la nécessité de revaloriser l'ensemble des tarifs des services municipaux pour l'année 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale « développement économique, finances, politique contractuelle, personnels, communication » réunie le 21 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Générale réunie le 28 novembre 2023,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

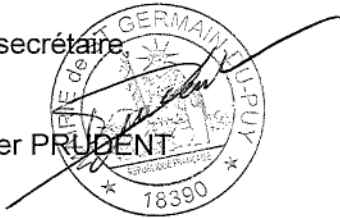
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la révision des tarifs municipaux avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 conformément aux tableaux ci-annexés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire

Didier PRUDENT



La Maire

Marie-Christine BAUDOIN



***Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 13 décembre 2023 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>***

<b>LOCATION DES SALLES</b>	
<b>Cérémonie d'obsèques civiles – <i>Réservé aux obsèques de personnes inhumés ou habitants à SAINT GERMAIN DU PUY et sous réserve de la disponibilité des salles</i></b>	
Espace Nelson Mandela – Grande Salle	91.40 €
Espace Nelson Mandela – Salle Annexe	45.70 €
Salle Mis et Thiennot	45.70 €
Salle Simone Signoret	45.70 €
<b>SALLE SIMONE SIGNORET</b> <i>Locations limitées aux habitants de SAINT GERMAIN DU PUY et aux associations ayant leur siège social sur la commune de SAINT GERMAIN DU PUY</i>	
La journée	106.90 €
Le week-end	213.80 €
Location la veille à partir de 17h	54.60 €
Conférence – Réunion	Gratuit
Utilisation à but lucratif : la journée	307.25 €
Utilisation à but lucratif : le week-end	614.50 €
<i>La première journée de location de l'année à une association ayant son siège social à SAINT GERMAIN DU PUY sera consentie à ½ tarif pour les salles SIMONE SIGNORET ou MIS ET THIENNOT</i>	
<b>Charges de fonctionnement à la journée</b>	
Forfait été (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre)	15.60 €
Forfait hiver (du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)	31.20 €
<b>SALLE MIS ET THIENNOT</b> <i>Locations limitées aux habitants de SAINT GERMAIN DU PUY et aux associations ayant leur siège social sur la commune de SAINT GERMAIN DU PUY</i>	
La journée	106.90 €
Le week-end	213.80 €
Location la veille à partir de 17h	54.60 €
Conférence – Réunion	Gratuit
Utilisation à but lucratif : la journée	307.25 €
Utilisation à but lucratif : le week-end	614.50 €
<i>La première journée de location de l'année à une association ayant son siège social à SAINT GERMAIN DU PUY sera consentie à ½ tarif pour les salles SIMONE SIGNORET ou MIS ET THIENNOT</i>	
<b>Charges de fonctionnement à la journée</b>	
Forfait été (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre)	31.20 €
Forfait hiver (du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)	31.20 €

## ESPACE NELSON MANDELA

*Particuliers résidents à SAINT GERMAIN DU PUY et louant la salle dans un but non lucratif  
Associations ayant leur siège social à SAINT GERMAIN DU PUY  
Organisations politiques locales*

### Grande salle

Un jour	193.00 €
Deux jours	372.20 €
Journée supplémentaire	79.40 €
Location la veille à partir de 17h	96.50 €
Conférence – Réunion	Gratuit

### Charges de fonctionnement à la journée

Forfait été (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre)	20.80 €
Forfait hiver (du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)	41.60 €

### Petite salle

Un jour	64.40 €
Deux jours	108.50 €
Journée supplémentaire	32.20 €
Location la veille à partir de 17h	32.20 €
Conférence – Réunion	Gratuit

### Charges de fonctionnement à la journée

Forfait été (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre)	10.40 €
Forfait hiver (du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)	20.80 €

### Salle annexe

Un jour	64.40 €
Deux jours	108.50 €
Location la veille à partir de 17h	32.20 €
Conférence – Réunion	Gratuit

### Charges de fonctionnement à la journée

Forfait été ( du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre)	10.40€
Forfait hiver ( du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)	20.80 €

*La première journée de location de l'année sera consentie à titre gracieux à une association ayant son siège social à SAINT GERMAIN DU PUY*

*Les charges de fonctionnement ne seront pas à payer pour les associations ayant leur siège social à SAINT GERMAIN DU PUY si les salles sont louées dans un but non lucratif*

## ESPACE NELSON MANDELA

*Particuliers et associations extérieures à SAINT GERMAIN DU PUY pour des utilisations à but non lucratif*

*Toutes collectivités, entreprises, comités d'entreprises, domiciliés ou non à SAINT GERMAIN DU PUY pour des utilisations à but non lucratif*

*Organisations politiques extérieures*

### Grande salle

Un jour	841.10 €
Deux jours	1 348.40 €
Journée supplémentaire	422.10 €
Location la veille à partir de 17h	420.50 €
Conférence – Réunion	193.00 €

### Charges de fonctionnement à la journée

Forfait été (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre)	20.80 €
Forfait hiver (du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)	41.60 €

### Petite salle

Un jour	362.20 €
Deux jours	499.90 €
Journée supplémentaire	181.90 €
Location la veille à partir de 17h	181.10 €
Conférence – Réunion	64.40 €

### Charges de fonctionnement à la journée

Forfait été (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre)	10.40 €
Forfait hiver (du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)	20.80 €

## ESPACE NELSON MANDELA

*Associations n'ayant pas leur siège social à SAINT GERMAIN DU PUY*

*Utilisations à but lucratif*

### Grande salle

Un jour	1 110.40 €
Deux jours	1 664.10 €
Journée supplémentaire	555.20 €
Location la veille à partir de 17h	549.80 €

### Charges de fonctionnement à la journée

Forfait été (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre)	10.40 €
Forfait hiver (du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)	20.80 €